



Conseil Municipal du lundi 12 octobre 2020 Salle Pompidou – 19 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPETENCES QUI LUI SONT DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal

APPROUVE la charte de déontologie

APPROUVE le droit à la formation des élus

APPROUVE le mandat spécial pour le remboursement des frais des élus sur la durée du mandat

APPROUVE le remboursement des frais d'élus dans l'exercice habituel du mandat

PREND ACTE du rapport d'activités 2019 de Nantes Métropole

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal dans des structures et organismes publics

EMET un avis relatif aux travaux d'aménagement de la Porte de Gesvres

FIXE les tarifs des actions d'animation en direction des personnes retraitées pour personnes détentrices de la carte Pass Seniors

DESIGNE les membres élus du COPIL pour la gestion du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC)

APPROUVE l'harmonisation et la revalorisation des interventions associatives dans les accueils périscolaires

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations intervenant dans les accueils périscolaires, au titre dédommagement de l'interruption de l'activité pendant le confinement

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement à l'OGEC SAINT MICHEL pour l'ajustement en fonction des droits acquis sur l'année scolaire 2019/2020

APPROUVE le remboursement de frais occasionnés par l'OGEC SAINT MICHEL dans l'organisation de l'accueil de loisirs dans les locaux en période de crise sanitaire COVID 19

APPROUVE la création d'une tarification pour les spectacles du JAM

APPROUVE l'aide à l'accès aux loisirs des jeunes – versement de subventions aux associations ayant enregistré des coupons lors des inscriptions (projeté en séance)

APPROUVE l'adhésion à la Fondation du Patrimoine

APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'ANDES (Association Nationale des élus en charge du Sport)

APPROUVE le renouvellement Convention annuelle entre la Ville de Treillières, La Ville de La Chapelle-sur-Erdre, le XV de l'Erdre pour l'utilisation du terrain de rugby synthétique de Treillières

APPROUVE le renouvellement pour 3 ans de la convention avec le Conseil Départemental de Loire Atlantique pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges et leurs associations sportives – Modification de la facturation année 2019/2020 suite à la crise sanitaire COVID-19

APPROUVE la prime exceptionnelle Crise sanitaire Covid 19

PREND ACTE du Bilan social

ADOpte la décision modificative de la Ville

ADOpte la décision modificative du Budget pour Capellia

APPROUVE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables sur l'exercice 2020 de la Ville

APPROUVE la désignation des 16 membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs pour le mandat 2020-2026)

APPROUVE la désignation de 2 membres chapelains pour siéger dans la CIID métropolitaine (Commission Intercommunale des Impôts Directs) sur le mandat 2020-2026

APPROUVE le tableau des effectifs

APPROUVE le soutien financier aux acteurs culturels dans le cadre de la crise sanitaire

Fait La Chapelle-sur-Erdre, le 13 octobre 2020



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Philippe GRANDJEAN